

La nouvelle organisation de l'État en Guyane

demandée par le président de la République dès octobre 2017 a officiellement pour objectif « le développement économique et social, la sécurité, la lutte contre les fraudes, la lutte contre l'immigration clandestine, les coopérations frontalières... ».

Sont créées au sein de la préfecture **5 directions avec à leur tête un sous-préfet** :

- **Une direction générale des sécurités, de la réglementation et des contrôles**, chargée notamment de la coordination des contrôles des agents chargés des contrôles restant dans les directions générales métiers sous l'autorité de leurs directeurs ;
- **Une direction générale de la coordination et de l'animation territoriale** ;

« Où se situera une plateforme d'appui aux collectivités territoriales »,

« Où sera intégrée ultérieurement une mission foncière de l'État regroupant, sous forme d'un pôle de compétence, les agents chargés de ce domaine à la DGFIP, à la DAAF, à la DEAL et à l'ONF... », composée pour cette dernière de 10 agents dont 3 de la DGFIP (1A, 1B et 1C) !

Deux directions métiers regroupant les 6 anciens services de la préfecture de Guyane :

- **Une direction générale des territoires**,
- **Une direction générale des populations**.
- **Une direction générale des moyens et ressources de l'État**, « qui permettra de mutualiser l'ensemble des fonctions supports (fonction RH et services logistiques : immobilier, achats, finances, informatique, affaires juridiques, etc) » ;

Cette dernière direction concerne le périmètre :

- ▶ RéATE,
- ▶ **la DGFIP qui doit y transférer 6 emplois (1 A, 1 B, 1 C informatique et 1 A, 1 B, 1 C logistique), agents transférés au 01/01/2020. Un détachement dans le corps du Ministère de l'intérieur pourra être étudiée au cas par cas avec gestion directe de la préfecture ;**
- ▶ **Le Rectorat** (hors enseignants) ;
- ▶ L'ARS...

La mutualisation de la fonction RH s'appliquera aux personnels des fonctions supports de l'ARS, de la DRFIP et du Rectorat (mais aucune communication claire n'a filtré sur le sujet).

Ce transfert de missions et d'emplois vers la préfecture, qui se surajoute au plan Darmanin de destruction du réseau de la DGFIP, augure de la fin de celle-ci en tant qu'administration centrale à réseau déconcentré.

Rappelons également que le statut des fonctionnaires (et donc la gestion des personnels : mutation, promotion, régime indemnitaire et peut-être bientôt valeur du point d'indice), est différent entre les fonctionnaires d'État et les fonctionnaires territoriaux...

Concernant également l'interministériel et la réorganisation des services de l'État, la DGFIP expérimente la mutualisation des fonctions supports (achat, télécommunication et bureautique, logistique et immobilier, formation professionnelle, service courrier...) au sein d'un secrétariat général commun aux préfectures et aux départements interministériels dans quatre directions (Dordogne, Eure, Cantal et Charente) dans une optique évidente de généralisation.

Cette réforme de l'organisation territoriale de l'État est donc d'une extrême gravité au regard du Service public que nous devons à nos concitoyens et porteuse de menaces qui s'ajoutent à la loi de transformation de la fonction publique qui délète le statut des fonctionnaires.

IL EST POSSIBLE DE GAGNER TOUTES et TOUS ENSEMBLE !

C'est maintenant qu'il faut agir pour obtenir le retrait du Plan Darmanin, de la loi de transformation de la fonction publique et de la réforme territoriale de l'État.

Rejoignons les départements en reconductible !



SYNDICAT NATIONAL CGT FINANCES PUBLIQUES : Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex
www.financespubliques.cgt.fr ✉ : cgtfinancespubliques.bn@dgfip.finances.gouv.fr ✉ dgfip@cgt.fr ☎ : 01.55.82.80.80 -
☎ : 01.48.70.71.63 📧 : @cgt.finpub (Syndicat National cgt finances publiques) 📧 : @cgt_finpub (CGTFinancesPubliques)

